

Mercredi 27 septembre 2017

DOSSIER DE PRESSE

CONGRES DES JEUNES - DEUXIEME MANDATURE

Deuxième séance – Samedi 30 septembre 2017 de 8h à 14h30

Distribué en conférence de presse. Thierry SANTA, le président du congrès de la Nouvelle-Calédonie, est entouré des partenaires de l'enseignement.

Le Congrès des Jeunes (CDJ) du samedi 30 septembre 2017 réunit pour la deuxième fois la cinquantaine de Conseillers de la jeunesse calédonienne, issus des classes de Seconde et de Première de tous les lycées du territoire pour cette deuxième mandature 2017-2018,

Cette séance de travail a plusieurs objectifs, à la demande des jeunes Conseillers :

En format plénière :

- Création de la commission Education (Cinq commissions déjà existantes : Contre les violences, Avenir, Santé, Loisirs, Environnement)
- Modification du nom de la commission de la Santé en « commission de la Santé et de l'Action sociale »
- Désignation du représentant du congrès des jeunes au sein du conseil calédonien de la famille

La délibération n°243 du 10 août 2017 porte création du conseil calédonien de la famille – JONC du 24 août 2017 – page 10787)

Extrait :

Article 1 : le conseil de la famille est une instance de concertation consultative. Il constitue un espace de dialogue, d'échanges et de décisions sur les politiques publiques à mener dans le domaine de la famille. Il a pour objet d'animer le débat public sur la politique familiale, de formuler des avis et proposer des réformes, de mener des réflexions sur le financement des prestations intervenant dans le champ de la politique familiale.

Article 2 : le conseil peut être consulté aux fins d'émettre un avis sur toute question relative à la famille soumise par les collectivités publiques et les institutions de la Nouvelle-Calédonie.

Toute l'information sur : <http://www.congres.nc/le-congres-des-jeunes/>

CONTACT PRESSE : Sophie Vallés – tél. : 71 01 22 – Mél : communication@congres.nc



En format commission :

Les travaux en commission visent à approfondir la réflexion sur six thèmes majeurs, un par commission ; des thèmes priorisés par cette nouvelle mandature à la majorité des Conseillers lors de leur précédente séance du 13 mai 2017 :

- Commission de la santé et de l'action sociale : Comment diminuer les conduites addictives auprès des jeunes (cannabis, alcool, cigarette) ?
- Commission avenir : Comment réaliser une vidéo pour informer la jeunesse calédonienne sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie ?
- Commission éducation : Proposer des solutions pour lutter contre le décrochage scolaire.
- Commission de la lutte contre les violences : Etablir un guide du respect mutuel pour prévenir les violences.
- Commission de l'environnement : Comment développer des secteurs d'activités économiques alternatifs ?
- Commission des loisirs : Comment rééquilibrer la carte des équipements culturels en Nouvelle-Calédonie ?

Toute l'information sur : <http://www.congres.nc/le-congres-des-jeunes/>

CONTACT PRESSE : Sophie Vallés – tél. : 71 01 22 – Mél : communication@congres.nc

Le déroulé de la séance du 30 septembre 2017 (8h-14h30)

8 heures : Accueil par le président et les élus présents - Séance plénière

- Vote pour la modification du nom de la commission de la santé
- Création de la commission Education
- Répartition des conseillers de la jeunesse au sein de la commission Education
- Désignation du représentant du congrès des jeunes au sein du conseil calédonien de la famille

10 heures 15 : Réunion des commissions

- Désignation du président, du vice-président et du rapporteur de la commission Education
- Travaux de commission : travaux sur les thèmes sélectionnés par chaque commission
 - Commission de la santé et de l'action sociale : Comment diminuer les conduites addictives auprès des jeunes (cannabis, alcool, cigarette) ?
 - Commission avenir : Comment réaliser une vidéo pour informer la jeunesse calédonienne sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie ?
 - Commission éducation : Proposer des solutions pour lutter contre le décrochage scolaire.
 - Commission de la lutte contre les violences : Etablir un guide du respect mutuel pour prévenir les violences.
 - Commission de l'environnement : Comment développer des secteurs d'activités économiques alternatifs ?
 - Commission des loisirs : Comment rééquilibrer la carte des équipements culturels en Nouvelle-Calédonie ?

12 heures 15 : Déjeuner

13 heures 30 : Restitution des travaux en séance

Toute l'information sur : <http://www.congres.nc/le-congres-des-jeunes/>

CONTACT PRESSE : Sophie Vallés – tél. : 71 01 22 – Mél : communication@congres.nc



Rappels :

Constitué de 56 élèves issus de tous les lycées de la Nouvelle-Calédonie (de tous les enseignements, des 3 provinces), le Congrès des jeunes a été mis en œuvre en 2015, en partenariat avec le Vice-Rectorat, la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, la Fédération de l'Enseignement Libre Protestant et l'Alliance Scolaire de l'Église Évangélique.

▪ Un Congrès des jeunes, depuis quand ?

La première mandature du Congrès des jeunes s'est déroulée de 2015 à 2016. La deuxième mandature (2017-2018) s'est ouverte avec la séance d'installation du 13 mai 2017.

2017 est l'année de démarrage de la deuxième mandature du Congrès des Jeunes (CDJ) qui s'étendra jusqu'en 2018 inclus. Les Conseillers pour la jeunesse calédonienne siègent désormais pour deux années pleines, le temps nécessaire pour approfondir le travail en commission et siéger 4 fois en séance plénière.

Seconde nouveauté avec cette deuxième mandature 2017-2018 : les élus du CDJ sont issus des classes de Seconde et de Première des lycées de Nouvelle-Calédonie à l'installation de la mandature. Ils seront scolarisés en Première et Terminale l'an prochain.

▪ Un Congrès des jeunes, pourquoi ?

A l'instar du Parlement des enfants, la section Jeunes de l'Assemblée nationale, le Congrès des jeunes de la Nouvelle-Calédonie est une assemblée qui permet aux jeunes Calédoniens de s'initier et de s'approprier pleinement le système démocratique.

Les objectifs de ce Congrès sont multiples : permettre aux jeunes élus de découvrir et de mieux s'approprier le fonctionnement des institutions en général et du Congrès en particulier ; de s'engager dans une démarche citoyenne ; de faire émerger des problématiques qui intéressent la jeunesse.

Concrètement, ces Conseillers, issus de tous les établissements scolaires du public et du privé des 3 provinces, s'engagent sur l'amélioration de la condition des jeunes Calédoniens. Ils travaillent en commission puis en séance plénière à la formulation de propositions ou de vœux qui sont ensuite adressés aux institutions et collectivités locales.

Les élèves retenus pour le mandat de Conseiller de la jeunesse calédonienne sont choisis parmi les délégués de classes et les représentants des élèves de chaque établissement au sein des instances représentatives, comme le Conseil de Vie Lycéenne (CVL) pour le Vice-Rectorat par exemple.

Toute l'information sur : <http://www.congres.nc/le-congres-des-jeunes/>

CONTACT PRESSE : Sophie Vallés – tél. : 71 01 22 – Mél : communication@congres.nc